

Efectis France Voie Romaine F-57280 Maizières-lès-Metz Tél: +33 (0)3 87 51 11 11

## RECONDUCTION



## RECONDUCTION n° 22/1 DU PROCES-VERBAL n° EFR-17-002417

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant Une gamme de blocs-portes métalliques de référence «FIRESTOP».

Sens de feu : indifférent

**Demandeur** ASTURMADI, S.L.

Travesia de la Industria 51, Pol. de las Arobias ES - 33400 AVILES

Extensions de classement

reconduites

Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence.

Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France.

Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant

les numéros suivants, sont reconduites :

21/1

Durée de validité Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les

extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce

document, sont valables jusqu'au :

23 octobre 2027.

Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est

accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France.

Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de

Jérôme VISSE

Signé par : Jerome VISSE

référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 13 octobre 2022



Superviseur

Chargé d'Affaires Signé par : Maxime HUMBERT

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.